

Compte-rendu des décisions de la Commission Permanente du Conseil Général du 5 février 2007 concernant le canton de FOUESNANT

Action sociale

Actions d'insertion en 2007

Lors de sa séance du 19 septembre 2006, le Conseil départemental de lutte contre les exclusions a validé le **Plan départemental d'insertion 2006/2011**. Ce Plan s'appuie sur les quatre Programmes d'Insertion de Pays élaborés au niveau de chaque Comité de pays de lutte contre les exclusions et également validés. Les actions proposées sont les déclinaisons concrètes du Plan départemental et des programmes d'insertion de Pays.

Ceux-ci confirment la volonté commune d'insister sur la priorité du **retour à l'emploi durable** à travers le développement de relations avec le monde économique, notamment les filières professionnelles en tension et les secteurs porteurs de développement tout en favorisant l'insertion sociale des publics les plus éloignés de l'emploi. Parallèlement, il s'agit de consolider les démarches en cours autour de la contractualisation et des mises en parcours d'insertion.

Pour mener à bien sa politique d'insertion, le Conseil général s'appuie sur différents types de partenaires, associations, entreprises d'insertion, qui mettent en œuvre des actions multiples. Ces partenariats permettent la déclinaison des objectifs du Plan départemental d'insertion et plus particulièrement :

1 - Renforcer les solidarités

En matière d'insertion sociale, il s'agit essentiellement :

- d'actions dites d'autonomie sociale,
- d'actions d'aides à la mobilité,
- d'ateliers d'insertion.

2 - Construire une économie solidaire pour permettre une insertion professionnelle durable

En matière d'insertion professionnelle, il s'agit :

- d'actions d'accompagnement vers l'emploi,
- de chantiers d'insertion produisant des biens et des services en vue de leur commercialisation et dont l'objet est aussi de mettre les bénéficiaires en situation de travail par le biais des contrats aidés (contrats d'avenir pour les bénéficiaires du RMI et des minima sociaux, contrat d'accompagnement vers l'emploi pour les jeunes de 16 à 25 ans),
- des associations intermédiaires mettant à disposition de particuliers, de collectivités locales, d'associations et d'entreprises, des personnes en insertion,
- des entreprises d'insertion répondant aux mêmes exigences économiques qu'une entreprise classique mais ayant la particularité d'accueillir sur des postes de travail (dits postes d'insertion) des personnes en recherche d'emploi, embauchées sur des contrats de travail à durée déterminée. Pour réaliser l'accompagnement de ces personnes en postes d'insertion, ces entreprises sont soutenues par le Conseil général,
- des entreprises de travail temporaire d'insertion répondant aux mêmes exigences économiques que les entreprises de travail temporaire mais dont l'activité consiste à mettre à la disposition d'entreprises clientes, des personnes en insertion rémunérées sur la base de missions d'intérim,

- des structures d'insertion par l'économique.

Une subvention a été votée pour le chantier d'insertion des Ateliers du Pays Fouesnantais pour un montant de 36 000 €.

Aménagement, infrastructures et solidarités territoriales

Opérations sur routes départementales sous maîtrise d'ouvrage communale –

Lors de la séance plénière des 1^{er} et 2 février 2007, l'Assemblée départementale a voté une autorisation de programme de 600 000 € pour les Opérations sur routes départementales sous maîtrise d'ouvrage communale.

Une subvention a été votée pour la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais pour l'aménagement du carrefour giratoire en agglomération au lieu-dit "Le Roudou" à Fouesnant sur la RD 45 pour un montant de 18 858 €.

Aides à la voirie communale – Opérations de sécurité et programme complémentaire

Au cours de sa 1^{ère} réunion pour l'année 2007, l'Assemblée départementale a décidé d'affecter une autorisation de programme de 3 570 000 € pour l'aide à la voirie communale dont une tranche de 520 000 € concernant "les opérations de sécurité" ainsi que le "programme complémentaire sur le réseau structurant des communes".

Trois subventions ont été votées pour le Pays Fouesnantais pour un total de 77 682 € :

- 9 080 € pour la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais pour l'aménagement de sécurité VC n°1 au lieu-dit "Beg Ménez" à la Forêt-Fouesnant
- 29 841 € pour la commune de Bénodet pour les aménagements rue des Peupliers et carrefour de la rue Le Mordant.
- 38 761 € pour la commune de Bénodet pour l'aménagement de la rue de Poulpry et Poulquer (2^{ème} tranche)

Développement économique

Enseignement supérieur

Lors de la séance plénière des 1^{er} et 2 février 2007, le Conseil général a voté une enveloppe de 1 million d'euros au titre du soutien aux équipements pédagogiques et de recherche, et à l'accueil de chercheurs, et une enveloppe de 690 000 € au titre du soutien au fonctionnement à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Parmi les divers projets Université numérique en région, figure le concept "point étude" mis en œuvre par l'Université de Bretagne (UB). Participant à la réduction de la fracture numérique, il permet à l'étudiant de se connecter gratuitement à son espace numérique de travail (ENT) et de

consulter ses services depuis son lieu de vie. A ce titre, trois points expérimentaux ont été installés en Finistère au début de l'année 2006.

Souhaitant élargir l'accès de ces points étude aux lycéens et aux collégiens, voire aux parents d'élèves, l'UB propose d'équiper d'ici trois ans (2007-2009) chaque département breton d'une cinquantaine de sites, répartis de la façon suivante :

- 5 en milieu hospitalier, destinés aux jeunes hospitalisés,
- 45 situés prioritairement en bibliothèque/médiathèque, soit 15 par année.

Ainsi, en début d'année 2007, 14 communes et 1 communauté d'agglomération se sont portées candidates pour équiper leur bibliothèque ou médiathèque d'un point étude, à l'issue d'un appel à projets lancé conjointement par l'UB et le Conseil général. Ces quinze sites vont être prochainement équipés pour accueillir un point étude.

Les Conseils généraux sont sollicités pour participer financièrement à cette opération, dont le montant total annuel est estimé à 262 000 €. Le plan de financement de la première année 2007 se présente comme suit :

- Université de Bretagne : 92 000 € (35 %)
- Conseil régional : 60 000 € (23 %)
- Conseils généraux : 60 000 € (23 %), soit 15 000 € par Département,
- Communes ou agglomérations accueillant un site : 50 000 € (19 %),

les trois premiers partenaires intervenant sur le financement des équipements, les communes ou agglomérations sur le fonctionnement.

Pôles de compétitivité

Lors de ses séances plénières du 15 juin 2006 et des 1 et 2 février 2007, le Conseil général a délibéré sur les modalités de sa participation aux pôles de compétitivité. Il interviendra pour certains projets labellisés par les pôles de compétitivité, en fonction de leur incidence sur les retombées économiques locales. **Les projets labellisés doivent réunir au moins deux entreprises et un organisme de recherche publique ou/et de formation.** Les coûts éligibles sont des dépenses de recherche et développement réalisées par ces acteurs. Elles peuvent concerner notamment des ressources humaines, des prestations de sous-traitance, d'analyses, voire des acquisitions d'équipements.

Dans le cadre de cette enveloppe, il est proposé d'examiner les demandes suivantes :

Projets labellisés par le pôle de compétitivité Mer Bretagne :

- EX-TREME : mise en œuvre d'une connectivité haut débit entre la mer et une plate-forme terrestre qui offrira des services haut débit aux navires pour accroître la sécurité et échanger des informations.
- GIRAC : développement d'un produit transposable et adaptable d'aide à la décision permettant au gestionnaire de réseau d'assainissement de minimiser les impacts sur le milieu récepteur et d'évaluer quotidiennement les risques de dégradation de la qualité des eaux de baignade.

Projets labellisés par le pôle de compétitivité Valorial :

- NUTRIDOME : impact des modes de cuisson ménagers sur les qualités nutritionnelles des légumes frais et transformés.
- LIPOEIL : preuve d'efficacité d'un complément alimentaire : intérêt des acides gras oméga 3 et des dérivés marins dans la modulation de pathologies oculaires, et notamment l'œil sec.

Projets labellisés par le pôle de compétitivité automobile haut de gamme :

- ACC : développement d'une nouvelle génération d'antennes pour radar automobile d'aide et d'assistance à la conduite.
- AUTOSAR O4A : étude et développement d'une chaîne complète de logiciels open source formant un atelier de conception, validation, test, déploiement et mise au point de calculateurs automobiles suivant les concepts de la norme AUTOSAR en cours de formalisation.

Investissements nautiques

Le Conseil général, lors de la séance plénière des 1^{er} et 2 février 2007, a voté une autorisation de programme de 1 080 000 € au titre des investissements nautiques. Cette enveloppe permet de **financer les projets des structures nautiques dans quatre domaines :**

- aide à la flottille et à l'équipement des centres nautiques,
- aide aux bateaux du patrimoine,
- aide à l'immobilier des centres nautiques,
- aide à la technologie-recherche.

Trois subventions ont été votées pour le Centre nautique de Fouesnant pour un montant de 5 912 € à savoir :

- 3 034 € pour la flottille de location (catamarans et de 3 bateaux de sécurité)
- 2 454 € pour l'achat d'une planche olympique pour Marine RAMBAUD
- 424 € pour l'achat d'un gréement pour Martin LE PAPE.

Activités de découvertes et vacances jeunes – Solde des activités nautiques 2006

Lors de la séance plénière, des 1^{er} et 2 février 2007, le Conseil général a voté une enveloppe de 510 000 € au titre du programme "Activités de découverte et vacances de jeunes". **Un solde de 4166 € a été voté en faveur du Centre Nautique de Fouesnant.**

Finances et international

Procès pénal de l'Erika – Constitution de partie civile

Le 12 décembre 1999 au matin, le pétrolier maltais ERIKA transportant 30 884 tonnes de fuel lourd se brise en deux au sud de la pointe de Penmarch, provoquant une marée noire sur plus de 400 km de côtes du littoral atlantique.

L'information judiciaire ouverte le 15 décembre 1999 par le parquet de Paris s'est traduite le 1^{er} février 2006 par une décision du 1^{er} juge d'instruction ordonnant le renvoi de l'affaire devant le tribunal correctionnel. Les personnes physiques et morales mises en examen principalement pour pollution et mise en danger d'autrui seront donc jugées dans le cadre d'un procès qui devrait débiter le 12 février 2007.

Cette catastrophe a engendré de nombreux préjudices, notamment écologique, représentant autant d'enjeux pour ce procès. La plupart des communes concernées du Morbihan et de Vendée sont parties civiles, les Conseils généraux du Morbihan, de Loire-Atlantique, de Vendée, les régions Bretagne et Pays de Loire, le syndicat mixte VIGIPOL également. Il appartiendra aux communes concernées du Finistère de décider si elles souhaitent engager cette procédure.

Après avoir combattu la marée noire avec ses moyens humains, techniques et financiers, le Conseil général du Finistère a souhaité se constituer partie civile pour assurer la présence du département dans ce procès pénal et faire valoir tous ses intérêts.